



succession enfants sous conditions

Par **cannelle17lr**, le **02/12/2025 à 10:21**

BONJOUR

peut on mettre des conditions successoriales pour les enfants, exemple mes enfants sont délinquants je souhaite les déshérités, mais si a ma mort ils sont dans le droit chemin je souhaite qu'ils héritent de la totalité

Cordialement

Par **youris**, le **02/12/2025 à 10:39**

bonjour,

vous ne pouvez pas déshériter vos enfants qui sont des héritiers réservataires, par contre vous disposez comme vous voulez de la quotité disponible.

vous pouvez souscrire des assurances-vies et désigner le ou les bénéficiaires de votre choix.

vous pouvez dilapider votre patrimoine.

salutations

Par **Rambotte**, le **02/12/2025 à 10:43**

Bonjour.

De toute façon, ils auront droit à leur réserve héréditaire.

Si vous ne précisez rien concernant à qui est dévolue votre quotité disponible, elle ne pourra être que destinée à eux !

Par ailleurs, comment interpréter ce qu'est "le droit chemin" ?

Il pourrait être possible de léguer votre quotité disponible à vos enfants si telle condition est remplie (mais il faut correctement définir la condition, pas par un truc vague), sinon, votre

quotité disponible est léguée à telles personnes.

Par **Cousinnestor**, le **03/12/2025** à **09:54**

Hello !

En effet Cannelle... qu'est-ce que "le droit chemin" pour vous ? Est-ce de respecter les principes de tel culte religieux ? Est-ce d'avoir un casier judiciaire vierge ? Est-ce de...? Ou encore de...?

A+